



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n° 88/2025
du Conseil communautaire
Séance du 30 juin 2025

Date d'envoi de la convocation = 24 juin 2025

Nombre de conseillers en exercice : 75

Nombre de conseillers présents : 43

Nombre de conseillers absents : 32

Nombre de votants : 62

L'an deux mille vingt-cinq, le trente juin à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Michel AGNEL, Eric AJASSE, Guy AUBANEL, Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Charles BASCLE, Sébastien BAYART, Frédéric BERNE, Yves CAZORLA, Raymond CHAPUY, Loïc CZARNEKI, Bernard DUCROS, Nathalie FORGEROU, Monique GRAZIANO-BAYLE, Véronique HERBE, Olivier JOUVE, Bernard JULIER, Nathalie LACOUSSE, Christine LADET, Jean-Marie LAURENS, Béatrice LOISON, Stéphane MARCELLIN, Raymond MASSE, Julie MERCIER, Gérald MISSOUR, Christine MUCCIO, Bernard NASS, Jean-Louis NOIRET, Jennifer OBID, Michel ONDE, Stéphane OUSTRIC, Patrick PALISSE, Marie-Chantal PIONNIER, Alexandre PISSAS, Jean Christian REY, José RIEU, Muriel ROY-CROS, Marjorie SABATON, Claude SALAU, Valère SEGAL, Christophe SERRE, Benoît TRICHOT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Frédéric VERNIERE

Absents/Procurations : Sandrine ANGLEZAN, Charlotte BARRERE, Christian BAUME (procuration à Jennifer OBID), Mohamed BERKANE (procuration à Frédéric BERNE), Philippe BERTHOMIEU (procuration à Jean Christian REY), Jacques BERTOLINI (procuration à Béatrice LOISON), Pascale BORDES, Jérôme CARMINATI (procuration à Valère SEGAL), Michel CEGIELSKI, Jean-Yves CHAPELET, Jennifer CHAPUIS-FAURE (procuration à Michel AGNEL), Cédric CLEMENTE (procuration à Olivier JOUVE), Maxime COUSTON (procuration à Raymond MASSE), Manon CROUSIER (procuration à Yves CAZORLA), Gilles DELALIEU (procuration à Christophe SERRE), Aurélie DELWARTE, Océane ESCLEYNE (procuration à Michel ONDE), Michèle FOND-THURIAL, Laëtitia GAILLARD, Robert GAUTIER, Sophie GUIGUE (procuration à Nathalie FORGEROU), Emmanuel LE PARGNEUX, Fred MAHLER, Léopoldina MARQUES-ROUX (procuration à Bernard NASS), Stéphane MAURIN (procuration à Sylvie BARRIEU-VIGNAL), Laurent NADAL (procuration à Patrick PALISSE), Elian PETITJEAN (procuration à Guy AUBANEL), Vérah RANDRIANASOLONANDRASANA (procuration à Stéphane OUSTRIC), Olivier ROBELET, Justine ROUQUAIROL (procuration à Monique GRAZIANO-BAYLE), Maria SEUBE (procuration à Bernard DUCROS), Thierry VINCENT

Secrétaire de Séance : Christophe SERRE

OBJET : Budget supplémentaire 2025 du Budget Transports

Le présent Budget Supplémentaire du Budget Annexe Transports comprend :

A. La reprise des résultats de l'exercice précédent et les restes à réaliser (RAR)

Conformément à l'affectation des résultats délibérée précédemment, il est proposé d'inscrire au BS :

■ Les restes à réaliser :

- En dépenses d'investissement à hauteur de 39 714,86 € correspondant aux études de faisabilité pour le PEM de Laudun L'Ardoise ; au logiciel de covoiturage, des achats de câbles coudés pour l'équipement conducteur.
- En recettes d'investissement à hauteur de 532 000 €, correspondant à une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).
- En recettes d'investissement, la somme de 254 852,50 €, correspondant au solde d'exécution de la section d'investissement reporté (chapitre 001).
- En recettes de fonctionnement, la somme de 1 746 692,07 € correspondant à l'excédent reporté de la section de fonctionnement (chapitre 002).

Cet excédent de financement, complété des recettes nouvelles, permet la couverture des dépenses supplémentaires.

B. Des modifications par rapport aux prévisions du BP 2025 voté en février 2025

1- La section de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement sont proposées pour un total de 1 746 692,07 €. Elles évoluent particulièrement sur les chapitres suivants :

- Chapitre 011 « Charges à caractère général » : + 500 000 € relatifs à l'ajustement des crédits, ainsi que la maintenance du Transports scolaire ;
- Chapitre 012 « Charges de personnel » : + 200 000 € relatives à l'ajustement des charges de personnel ;
- Chapitre 023 « Virement à la section d'investissement » : + 906 692,07 € ;

- Chapitre 67 « dépenses exceptionnelles » : + 13 000 € en prévision des éventuelles annulations des titres sur exercices antérieures ;
- Chapitre 68 « dotations aux provisions et aux dépréciations » : + 2 000,00 € correspondant à des provisions pour risque et charge de fonctionnement ;
- Chapitre 042 « opérations d'ordre entre sections » : + 125 000 € au titre des dotations aux amortissements des biens ;

Les recettes de fonctionnement sont proposées pour un total de 1 746 692,07 € et sont uniquement constituées par le chapitre 002 « Excédent de fonctionnement reporté ».

2- La section d'investissement

Les dépenses d'investissement (hors restes à réaliser) sont proposées à hauteur de 1 627 439,71 € dont :

- Chapitre 20 « Immobilisations incorporelles » : +100 000 € pour la poursuite des études et le financement des logiciels de Transports ;
- Chapitre 21 « immobilisations corporelles » : +1 507 439,71 € pour équilibrer la section d'investissement ;
- Chapitre 041 « Opération d'ordre à l'intérieur de la section » (inscription similaire en recettes d'investissement) : +20 000 € ;

Les recettes d'investissement (hors restes à réaliser) sont proposées à hauteur de 1 135 154,57 €, dont :

- Chapitre 021 « Virement de la section de fonctionnement » : + 906 692,07 € ;
- Chapitre 001 « solde d'exécution de la section d'investissement » : +254 852,50 € ;
- Chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilés » : -171 390 € ;

- Chapitre 040 « opération d'ordre entre sections » : +125 000 € au titre des dotations aux amortissements ;
- Chapitre 041 « Opération d'ordre à l'intérieur de la section » : +20 000 € ;

L'ensemble des propositions présentées ci-dessus est retracé dans la maquette annexée.

Vu le code général des collectivités territoriales, plus précisément les articles L2121-29, L2312-2, R. 2221-48 et R. 2221-90 du CGCT.

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des moyens généraux du 10 juin 2025,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité

(2 oppositions : L. MARQUES-ROUX par procuration, B. NASS)

- **D'ADOPTER** le budget supplémentaire 2025 du Budget Annexe Transports, équilibré en section de fonctionnement à hauteur de 1 746 692,07 €, et en section d'investissement à hauteur de 1 667 154,57 €.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le : 30 juin 2025



Jean Christian Rey

Président de l'Agglomération
du Gard rhodanien